



Déclaration sur le progrès de la SCARA

A la suite de notre adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies et en cohérence avec notre stratégie nous avons mis en œuvre une démarche volontariste de développement durable dans notre coopérative.

Par cette déclaration, la SCARA renouvelle son engagement à respecter les 10 principes du Pacte Mondial.

En effet, nous avons décidé de structurer notre démarche en nous basant sur trois référentiels reconnus au niveau international et que nous considérons comme complémentaires à notre niveau, et ce afin de poursuivre la démarche de progrès globale de notre entreprise-coopérative. Cette démarche de progrès est inscrite dans nos valeurs socle depuis notre Charte Ensemble SCARA datant de 2005.

Parmi ces référentiels structurants, nous retrouvons le GRI, l'ISO 26 000 et le GLOBAL COMPACT, dit Pacte Mondial.

Au cours de l'année 2011/2012, les principaux progrès de la SCARA ont été :

- la continuité dans la structuration globale interne de la démarche avec l'élaboration du second rapport de développement durable contenant des indicateurs de progrès en ligne, notamment, avec les principes du Global Compact
- la réalisation d'un audit énergétique conformément au plan d'action qui a découlé du Bilan Carbone (selon la méthode de l'ADEME).
- le développement d'actions en matière Agriculture Durable.
- le déploiement des démarches environnementales et notamment l'extension de la démarche collective normée Agri Confiance Volet Vert suite à l'obtention de la certification NF V01 007 en 2011.
- la reconnaissance officielle de la démarche collective Agri Confiance Volet Vert (NF V01 007) de la SCARA au niveau 2 de la certification environnementale par le CNCE (Comité National de la Certification Environnementale) le 14 juin 2012.

En tant que coopérative agricole céréalière, tournée à la fois, de par son métier vers le citoyen-consommateur et de par son ancrage territorial vers la société, nous savons de longue date que l'adhésion à des valeurs qui se concrétisent par des actions mesurables sont porteuses de vrais progrès que l'on peut partager.

C'est aussi, tout le sens que nous donnons à notre adhésion au Pacte Mondial et à nos communications sur le progrès auprès de toutes les parties prenantes.

Pour les années à venir, nous continuons les travaux relatifs aux domaines d'actions prioritaires identifiés déclinés ci-dessous :

- la prévention de la pollution
- l'utilisation durable des ressources
- l'atténuation des changements climatiques
- la protection et la réhabilitation de l'environnement naturel
- l'ancrage territorial
- la création de richesses et de revenus sur notre territoire
- la développement des ressources humaines et la formation professionnelles.

Nous poursuivrons bien sûr la consolidation de notre système de gouvernance qui permet de structurer nos prises de décisions. Cette approche étant un gage d'équilibre efficient sur le long terme, le système de gouvernance décliné dans notre coopérative a pour ambition d'allier le politique à l'économique dans une vision moyen/long terme.

Jean-Pierre FLOGNY
Président

Arcis-sur-Aube, le 12 novembre 2012

Agnès DUWER
Directeur Général